



*Communiqué  
Pour diffusion immédiate*

## **SAINT-VICTOR ADOPTE UN BUDGET DE 6,1 M\$**

(Saint-Victor, 16 décembre 2024) La Municipalité de Saint-Victor a adopté un budget de 6 093 516 \$ pour l'année 2025.

Des variations à la taxe foncière générale et au fonds de roulement (0,00401\$ du 100\$), mais principalement la hausse des taux d'intérêt depuis les derniers renouvellements (0,05056\$ du 100\$) ont un impact sur la foncière générale qui s'établit à 0,91571\$ du 100\$ d'évaluation.

Le principal changement au compte de taxes pour 2025 est la facturation de la gestion des matières organiques, qui était jusqu'ici uniquement facturée au village, le sera désormais à l'ensemble du territoire. Le maire Jonathan Bolduc a ainsi détaillé : *Notre municipalité s'arrime avec la façon de faire d'autres municipalités de la région - comme les efforts de réduction des déchets ultimes (bac noir) profitent à tous, par une majoration moindre des pénalités à l'enfouissement, il était logique que la gestion des matières organiques soit aussi défrayée par tous. Par ailleurs pour 2025, on compte particulièrement améliorer notre score avec ce qu'on envoie au bac noir, afin de nous permettre de plafonner ces frais autant que possible - c'est un effort qui concerne tout le monde et qui bénéficiera à nous tous, citoyens contribuables.*

Ainsi, la taxe de matières résiduelles passera de 205\$ à 225\$ et la gestion des matières organiques sera réduite de 179,23\$ (village en 2024) à 110\$ (tout le territoire en 2025).

Le gel a été décrété pour l'assainissement et égout de 190\$, le service d'aqueduc de 325\$ ainsi que le fonds de réserve pour le réseau d'eau public (mètre linéaire) à 8,75\$.

Les frais n'étant pas sous la responsabilité de la Municipalité connaissent aussi des variations : la contribution à la Sûreté du Québec et la quote-part de la MRC Beauce-Centre sont respectivement en hausse de 0,001\$ et de 0,007\$ du 100\$ d'évaluation. La taxe de fosse septique en vigueur dans toute la MRC est en baisse, de 169,47\$ à 165,54\$

Ainsi, pour une résidence de taille moyenne en secteur desservi, l'impact de toutes ces variations sera de 43,91\$, alors qu'il s'élèvera à 213,10\$ en secteur non desservi.

### **Le bac brun au Quatre-Chemins**

Toujours dans l'optique de réduire ce qui va au dépotoir, permettant à la fois de protéger l'environnement et de réduire les frais liés à l'enfouissement, la collecte du bac brun sera étendue à toute la Route 108 Est, soit des limites de Saint-Alfred jusqu'au périmètre urbain. En tout, ce sont 42 adresses qui seront rajoutées à cette collecte. Tous les détails seront communiqués au printemps aux propriétaires concernés au même titre que la distribution de ces nouveaux bacs.

- 30 -